

## Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Jean Pierre Derriennic

---

Voici un résumé en trois points des principales conclusions de mon livre *Un meilleur système électoral pour le Canada/A Better Electoral System for Canada*, publié en 2016 par les Presses de l'Université Laval :

- 1 - Les principaux défauts du mode de scrutin actuel;
- 2 - Les deux réformes à éviter;
- 3 - Les deux réformes qu'il faut entreprendre et qui peuvent aller de pair.

### 1- Les principaux défauts du mode de scrutin actuel :

1.1 - Il crée de graves inégalités d'influence chez les citoyens, entre ceux vivant dans des circonscriptions peu peuplées et ceux vivant dans des circonscriptions densément peuplées, ainsi qu'entre ceux qui vivent dans des circonscriptions où le gagnant n'a obtenu que quelques voix de plus que son principal adversaire et ceux qui vivent dans des circonscriptions où le gagnant a obtenu une forte majorité;

1.2 - Il oblige de nombreux citoyens à voter de manière stratégique, pour un candidat capable de gagner, plutôt que pour le candidat qu'ils préfèrent;

1.3 - Il empêche souvent le gouvernement majoritaire ou l'opposition de faire élire des candidats dans certaines provinces, ce qui exacerbe les conflits entre les différentes régions du pays;

1.4 - Il permet parfois à un parti de faire élire plus de candidats qu'un autre parti ayant obtenu plus de voix.

### 2- Les deux réformes à éviter :

2.1 - La représentation proportionnelle dans des circonscriptions où seraient élus un grand nombre de députés;

Les arguments habituels contre la représentation proportionnelle ne se justifient que lorsque ce système électoral rend la formation d'un gouvernement majoritaire stable difficile, en permettant à un trop grand nombre de partis (six ou plus) de faire élire des députés.

Dans les circonscriptions comptant un grand nombre de sièges, il n'est pas difficile de gagner pour des candidats de petits partis qui ne jouissent pas d'un grand soutien auprès de la population.

Mieux vaut donc s'en tenir à un nombre modeste de députés élus dans chaque circonscription pour obtenir une représentation proportionnelle modérée.

2.2 - Les systèmes électoraux mixtes, qui combinent des circonscriptions uninominales avec une forme de représentation proportionnelle;

Les avantages présumés des systèmes mixtes sont plutôt illusoires.

Les circonscriptions uninominales assurent une représentation locale. Mais, comme nous le verrons plus loin, la représentation proportionnelle modérée permet d'assurer une représentation locale aussi bonne, voire meilleure.

Les députés supplémentaires ne doivent pas être élus en parallèle, mais de manière compensatoire. S'ils représentent au moins près du deux cinquièmes du total, le résultat se compare à celui de la représentation proportionnelle ordinaire.

Si la compensation est calculée à l'échelle du Canada, ou de provinces très peuplées, de très petits partis pourront faire élire des députés. Un système mixte présenterait donc les mêmes risques d'instabilité politique qu'une représentation proportionnelle dans des circonscriptions où de nombreux députés sont élus.

Il serait difficile de mettre en œuvre ce genre de réforme. C'est là la principale raison de l'éviter.

Un système mixte avec un petit nombre de sièges compensatoires ne corrigerait pas véritablement les défauts du système actuel.

Pour maintenir les circonscriptions uninominales actuelles tout en ajoutant suffisamment de sièges compensatoires, il faudrait que le nombre de députés passe de 325 à 540.

Par contre, pour s'en tenir au nombre actuel de députés, il faudrait créer 130 sièges compensatoires et redessiner 195 nouvelles circonscriptions uninominales. C'est une tâche à peu près impossible à réaliser avant les prochaines élections.

3- Les deux réformes qu'il faut entreprendre et qui peuvent aller de pair :

3.1- La représentation proportionnelle modérée dans des circonscriptions ayant de trois à cinq sièges;

La mise en œuvre de cette réforme ne serait pas difficile si l'on suit les principes suivants : maintenir le nombre total de députés ou leur nombre par province; fusionner des circonscriptions contiguës sans modifier les limites actuelles; dans

les nouvelles circonscriptions plurinominales, veiller à ce que la proportion de députés par habitant demeure aussi égale que possible. L'Île-du-Prince-Édouard formerait une seule circonscription comportant quatre sièges. Dans les autres provinces, le regroupement de circonscriptions auxquelles on attribuerait trois, quatre ou cinq sièges permettrait d'atteindre le bon nombre de députés.

Ce système permettrait d'éviter le principal danger de la représentation proportionnelle, soit un trop grand nombre de partis ayant des députés.

Les principaux défauts du présent système seraient évités :

Les inégalités d'influence parmi les citoyens selon le lieu où ils habitent seraient bien moindres;

Le vote stratégique ne disparaîtrait pas, mais il serait moins nécessaire d'y recourir;

Il serait à peu près impossible qu'un parti important ne fasse pas élire de député dans une région ou une grosse province du pays;

Il serait à peu près impossible pour un parti d'avoir plus de candidats élus qu'un autre parti ayant obtenu plus de voix.

Le principe de la représentation locale serait bien respecté :

La proportion entre le nombre de députés et celui d'habitants resterait le même qu'à l'heure actuelle. La disponibilité des députés n'en souffrirait pas;

La distance à franchir pour rencontrer des députés pourrait être plus grande. Dans les régions densément peuplées, cela ne présenterait pas de grandes difficultés. Ce facteur pourrait justifier de garder trois circonscriptions uninominales dans les territoires nordiques;

Les circonscriptions plurinominales présenteraient un précieux avantage. Un citoyen souhaitant rencontrer un député ou ayant à le faire disposerait de choix que nous n'avons pas en ce moment : la possibilité de rencontrer une personne pour laquelle il a voté ou non et de rencontrer un député issu du gouvernement majoritaire ou de l'opposition;

En raison du point précédent, une représentation proportionnelle modérée offrirait une meilleure représentation locale qu'un système mixte avec des circonscriptions uninominales plus vastes que celles d'aujourd'hui et des sièges compensatoires sans lien avec une circonscription locale.

La représentation proportionnelle modérée garde une utilité au vote stratégique pour les citoyens qui penchent pour un petit parti n'ayant aucune chance de faire élire un candidat. Il est donc désirable d'avoir un scrutin préférentiel.

### 3.2-Scrutin préférentiel;

Le scrutin préférentiel devrait invariablement faire partie des systèmes électoraux, car les citoyens devraient avoir le droit de voter sincèrement, sans avoir à deviner comment d'autres voteront et sans se faire manipuler par des rumeurs et des sondages d'opinion.

Dans des circonscriptions uninominales, la possibilité d'exprimer son choix en ordre de préférence plutôt qu'un seul choix conférerait une légitimité aux résultats, puisque tous les députés sont élus par une majorité d'électeurs.

Il est aussi possible d'exprimer son choix par ordre de préférence lorsqu'on choisit parmi des listes de candidats pour obtenir un résultat proportionnel. On peut alors utiliser le vote unique transférable, comme en Irlande, ou exprimer son choix en ordre de préférence entre des listes bloquées de candidats. Il existe aussi une formule à mi-chemin entre les deux, qui est décrite dans mon livre.

La représentation proportionnelle modérée avec scrutin préférentiel répond à deux demandes : éviter l'élection de représentants de petits partis ne disposant que d'un faible soutien, car cela nuit à l'efficacité des gouvernements parlementaires, et tenir compte des opinions et des besoins de tous les citoyens, y compris ceux qui penchent pour un petit parti.

Avec le système actuel, le nombre de votes pour les petits partis est limité par la peur de gaspiller son vote. Le scrutin préférentiel permettrait à ces partis d'obtenir un nombre de premier choix correspondant à leur soutien réel dans la population.

Des députés de grands partis seront élus parce qu'ils sont le deuxième ou troisième choix de partisans d'un petit parti. Ils auront donc tendance à tenir compte de l'opinion de ceux-ci et de leurs besoins afin de bénéficier du même transfert de vote à l'avenir.

Tous les partis chercheraient à être le deuxième choix des partisans d'autres partis. Ils ne chercheraient pas à exacerber les différences idéologiques qu'ils ont avec eux. La civilité et la clarté des débats publics s'en trouveraient améliorées.

En conclusion, il faut éviter l'instabilité découlant d'une représentation proportionnelle boiteuse et l'inutile complexité d'un système mixte, mais il serait bon d'aller de l'avant avec une représentation proportionnelle modérée avec scrutin préférentiel. Une telle réforme corrigerait les principaux défauts du système électoral actuel : elle permettrait à tous les citoyens de voter

sincèrement et efficacement, et inciterait les députés et les partis à tenir compte des opinions et des besoins de tous les citoyens.

---